



MOINS DE DÉCHETS
On a tous à y gagner !

Axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés

Définition prévention

- Minimiser les quantités et la nocivité des déchets à collecter, valoriser, éliminer
- Inclus : réemploi + compostage à domicile
- Exclus : valorisation et efforts en amont pour favoriser la valorisation

= obligation pour les producteurs

Objectifs

- Diminuer les besoins en matières premières, ea en ressources naturelles
- Utiliser des biens/produits moins dangereux pour l'environnement

=> Réduire les coûts

environnementaux . sociaux . financiers



Moyens de la prévention

- **En amont de la production/distribution** : développer l'éco-design, l'offre de produits respectant les principes de la prévention des déchets
- **En aval** : développer l'éco-consommation, la réutilisation

Instrument régionaux de la prévention

- **Instrument réglementaire :**
 - => Stop Pub – interdiction des sacs de caisse apd 2010 – interdictions mise en CET...
 - => plans/bilans de prévention pour les entreprises
 - => transparence des coûts, coût-vérité
- **Instruments économiques :**
 - => fiscalité régionale, communale
 - => aides, subsides
- **Communication, sensibilisation**

Le cadre de la prévention

- Plan wallon des déchets horizon 2010
- Décision GW 30.03.2006 : stratégie régionale déchets
- Décret déchets du 27.06.1996 revu le 22.03.2007
- Décret fiscal du 22.03.2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets
- AGW 05.03.2008 (coût-vérité)
- AGW 17.07.2008 (petits subsides)
- Accord de coopération « déchets d'emballages »

Plan wallon des Déchets

Horizon 2010

Prévention : objectifs quantitatifs & qualitatifs

Objectif OM 2005 :

1.087 kt/an- 317 kg/hab/an

Résultat 2004 :

1015 kt/an - 300 kg/hab/an

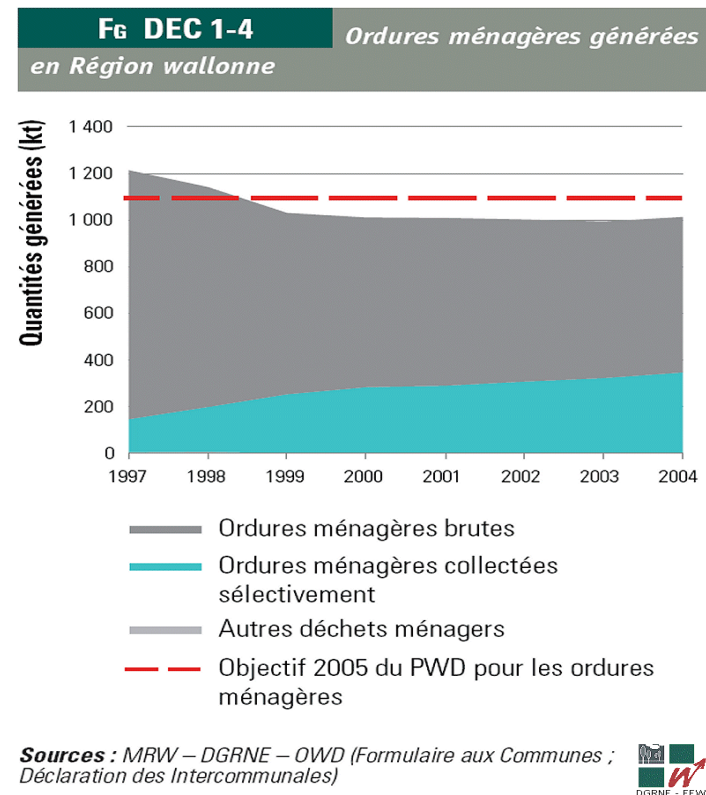
Stabilisation OMbrutes

Progression fractions

collectées sélectivement,

déchets verts, inertes et

encombrants



Plan wallon des Déchets

Horizon 2010

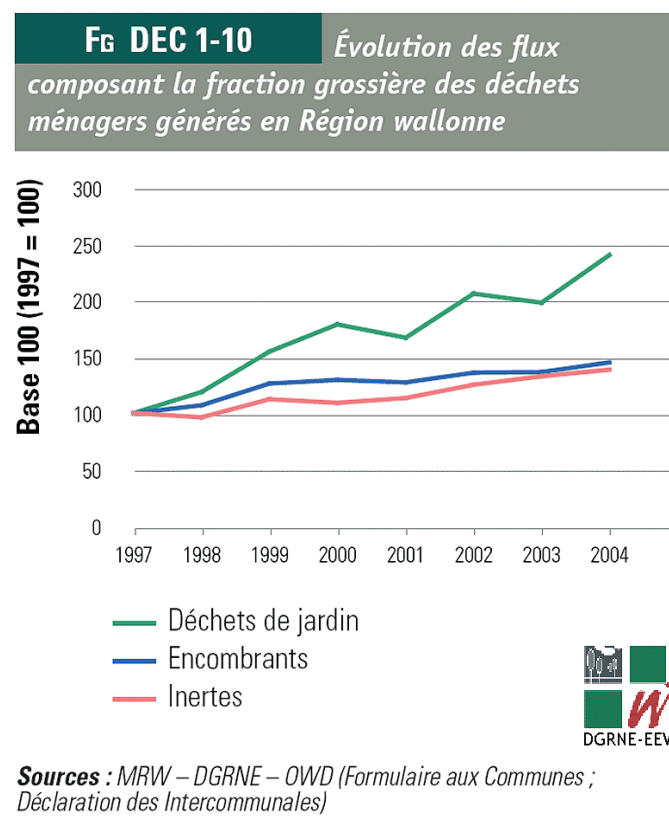
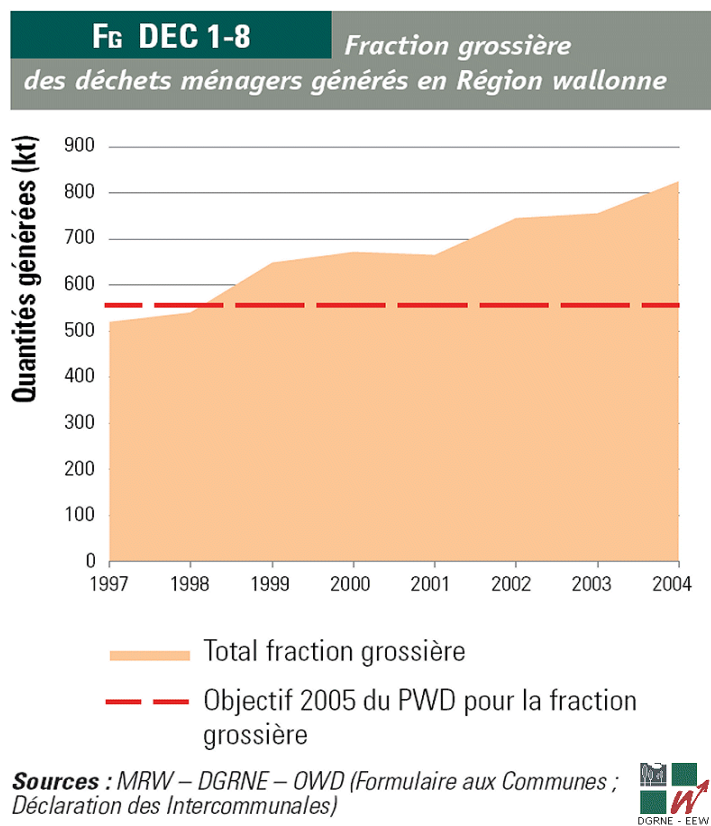
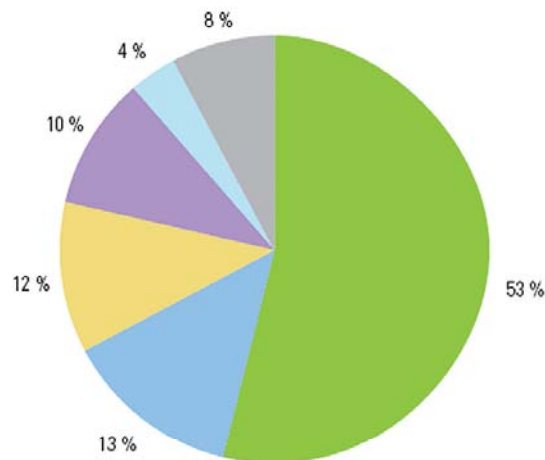


FIG DEC 1-6 Composition des ordures ménagères brutes en Région wallonne (2003-2004)



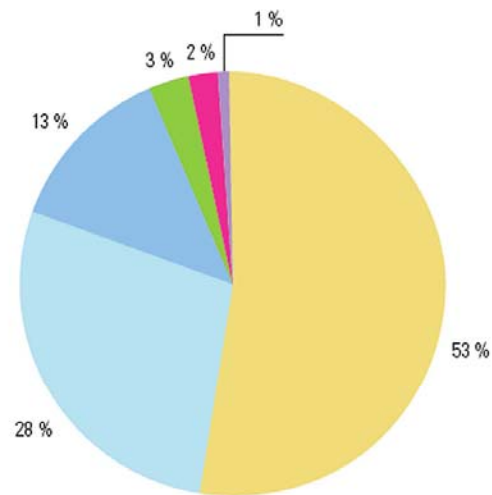
Total = 667 726 t

- Déchets organiques de cuisine
- Plastiques, métaux, cartons à boisson et autres déchets complexes
- Papiers et cartons
- Textiles
- Verres
- Huiles et déchets spéciaux (0,2 %)
- Autres

Source : MRW – DGRNE – OWD (Étude RDC⁽¹²⁾)



FIG DEC 1-5 Composition des ordures ménagères collectées sélectivement en Région wallonne (année 2004)



Total = 343 189 t

- Papiers et cartons
- Verres
- PMC
- Déchets organiques de cuisine
- Huiles et déchets spéciaux
- Textiles et liège

Sources : MRW – DGRNE – OWD (Formulaire aux Communes ; Déclaration des Intercommunales)



Axes directeurs

Période : 2008-2010

Statut :

- axes directeurs régissent l'octroi des subsides à la prévention pour les communes et intercommunales apd 2009
- objectifs et orientations pour les actions de prévention régionale jusqu'au terme du PWD Horizon 2010.



Processus d'élaboration

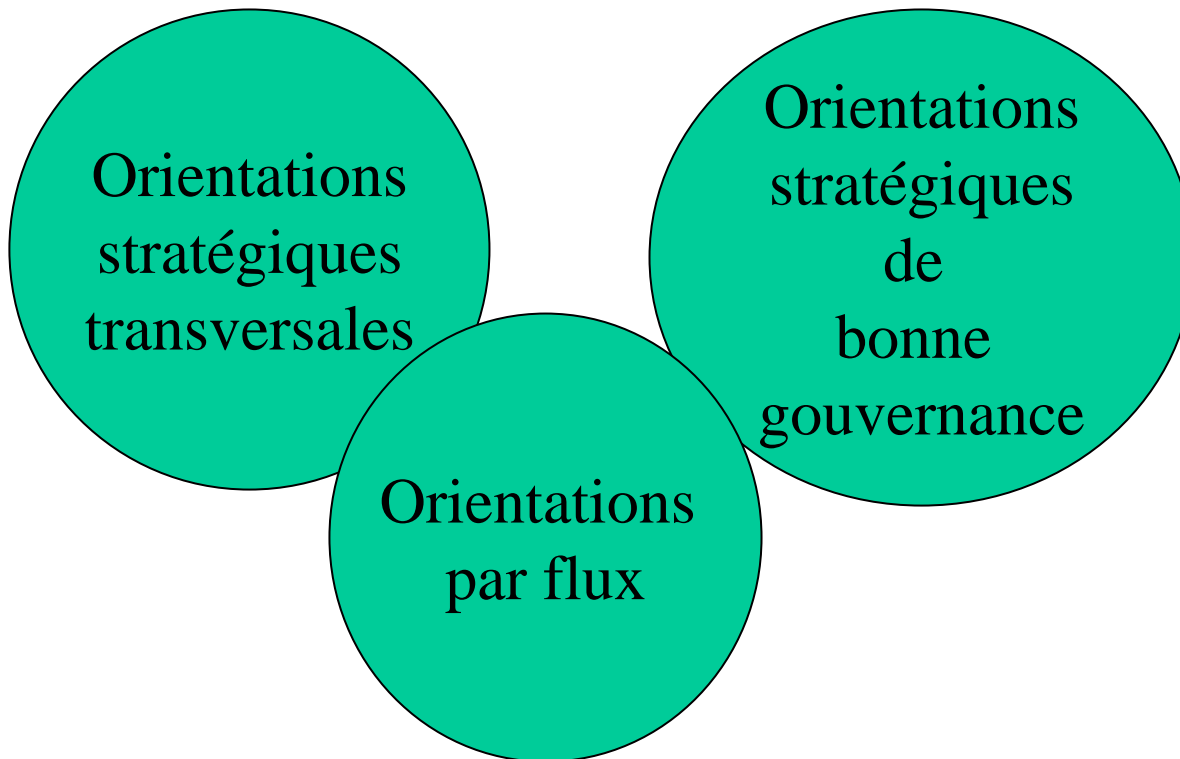
- Etude comparée sur des plans de prévention d'autres Régions/pays + bilan de la politique régionale + de politiques locales de prévention + étude sur le compostage à domicile
- Travail préparatoire sur les actions par le Réseau Eco-consommation + le CRIOC
- Table ronde générale avec les stake-holders en juin 2006 + séminaires thématiques (réemploi, gaspillage alimentaire, objets jetables...), animés par CRIOC

Processus d'élaboration (suite)

- Groupes d'experts associant le fédéral, la RFL, la RBC, l'UVCW, la COPIDEC, la FEVIA, l'UCM, l'associatif en juin-septembre 2007
- Document de synthèse « axes directeurs » présenté au GW du 17.07.2008 pour prise d'acte
- Consultations CRD, CWEDD et CSVCW
- Finalisation

Orientations

- 3 types d'orientations :



Orientations de bonne gouvernance

- Meilleure cohérence entre niveaux de pouvoirs + concertation et collaboration renforcée avec le fédéral/les autres Régions
- Renforcement de la coordination régionale de la politique de prévention => pilotage régional de la mise en œuvre des axes directeurs
- Politique d'évaluation systématique des moyens et des résultats

Orientations transversales

- Appui scientifique aux décisions => experts
- Soutenir l'innovation, la recherche et l'éco-conception
- Renforcer les partenariats, les échanges de bonnes pratiques
- Promouvoir la production et la distribution durables
- Promouvoir la consommation durable et responsable

Orientations transversales (suite)

- Stratégie régionale de communication et d'information
- Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques, des établissements scolaires
- Attention particulière au groupe cible des enfants

Orientations par flux de déchets

6 flux prioritaires :

- Déchets organiques
- Déchets verts
- Encombrants
- Emballages et objets jetables
- Papiers/cartons
- DSM

Déchets verts

- Objectif chiffré : - 9 kg/ habitant
- Conception et entretien jardins/ espaces verts minimisant la production de déchets verts
- Promouvoir le compostage à domicile de qualité

Déchets organiques

- Objectif chiffré : - 2 kg/habitant
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Développement du don caritatif
- Soutenir l'alimentation durable

Déchets encombrants

- Objectif chiffré : + 1 kg/hab/an encombrants collectés pour la réutilisation
- Volet prévention dans la convention environnementale DEEE
- Concertation avec les producteurs
- Soutien au secteur du réemploi

Emballages et produits jetables

- Objectif chiffré : - 1,6 kg/hab
- Développer/ mettre en évidence l'offre en produits – emballés/jetables
- Promouvoir les alternatives aux langes jetables
- Développer la prévention sur les événements

Déchets spéciaux

- Objectif qualitatif
- Piles, pesticides, produits d'entretien
- Petits déchets spéciaux des administrations et des écoles

Déchets de papier/carton

- Objectif chiffré : - 4 kg/hab
- Limiter les pub, l'impression de papier dans les bureaux

Objectifs chiffrés et évaluation

- Les 2 exercices les plus périlleux
- L'évaluation implique
 - de mesurer ce qui n'existe pas
 - de pouvoir isoler une mesure du contexte
 - un suivi statistique précis
- Fixer des objectifs quantitatifs suppose
 - la définition d'hypothèses
 - de tenir compte d'une diversité de situations.

=> apd de la production moyenne par habitant + d'un objectif de nombre d'habitants pouvant être conscientisés sur une base volontaire

Subsides aux pouvoirs locaux

- **AGW 30/04/1998** : 1 million d'euros – 0.5 euros/hab
actions locales ou intercommunales – max. 75 % des coûts
 - **AGW 17/07/2008** :
 - Actions locales communales : 0.5 euros/hab
 - Actions intercommunales : 0.5 euros/hab
 - Max 75 % des coûts des campagnes
 - Max 50 % des coûts de personnel
- => 1 défi : (ré)appropriation par les communes de la prévention

Subsides aux pouvoirs locaux

- Campagnes d'actions => ensemble coordonné d'actions cohérentes avec les axes directeurs => pas d'actions isolées, pas de subsides pour des publications qui existent déjà
- Evaluation systématique avec l'aide des outils régionaux
- Apposition du slogan régional et mention du soutien régional

Subsides aux pouvoirs locaux

- Notification préalable à l'OWD du plan annuel d'actions (30/12) et des actions significatives non reprises dans le plan annuel (2 mois à l'avance), suivant modèle qui sera défini par l'OWD



MOINS DE DÉCHETS
On a tous à y gagner !